

# ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

	<p>Pays</p>  <p>France</p>	<p>Année</p> <p>2026</p>
---	--	--------------------------

## Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

48% ↑

SCORE DE PERFORMANCE

43%



SCORE NARRATIF

AB C DE

SCORE DE TENDANCE



Vallourec commence une nouvelle étape de son plan de transition avec un choix important en 2025 : **aligner ses objectifs de réduction des émissions de CO2e liées à la production de tous les aciers mis en oeuvre avec l'Accord de Paris**, suivant le standard du Global Steel Climate Council (GSCC).

Ainsi, trois objectifs ont été établis sur trois périmètres différents avec un horizon 2030-2035 en accord avec cette démarche. **Les deux premiers objectifs sur les deux premiers périmètres sont pratiquement déjà atteints** et nous invitons Vallourec à les renforcer prochainement afin de continuer à augmenter leur ambition.

Il est par ailleurs regrettable que **Vallourec ne se soit pas fixé d'objectif de réduction long-terme** (au-delà de 2035). **De plus, les budgets alloués à son plan de transition manquent de transparence ce qui ne permet pas de s'assurer de l'alignement des investissements de l'entreprise par rapport à son plan.** Néanmoins, nous tenons à saluer la stratégie « Value over volume » déployée par Vallourec qui cherche à réduire les volumes d'acier et qui témoigne de la mise en oeuvre d'un levier sobriété. Enfin, nous encourageons l'entreprise à renouveler l'exercice du *Say on Climate* dans les années à venir.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.**

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les  
recommandations du FIR

48 % ↑

### ↓ ● Ambition Net Zero 2050

Vallourec déclare "qu'en choisissant le standard GSCC, le Groupe aligne son plan de transition sur l'Accord de Paris"

- ▷ Toutefois, Vallourec n'a pas explicitement d'ambition de neutralité carbone fixée pour 2050 alors qu'elle parlait de "contribuer à la neutralité carbone" en 2022 (analyse du DEU 2022 pour SOC 2023)
- ▷ L'inclusion de la captation du CO2 par Vallourec Florestal dans le bilan carbone manque de précision.

### → ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Pour ses objectifs 2025, Vallourec les a faits certifier « alignés well-below 2°C » par SBTi en 2020

Pour ses objectifs 2030-2035, Vallourec a défini une trajectoire de décarbonation conforme au standard Global Steel Climate Council (GSCC), alignée sur l'Accord de Paris (objectif 2030 de périmètre 1 aligné 1,5°C et sur l'ensemble des scopes aligné avec un scénario Announced Pledges (APS))

- ▷ Vallourec n'a pas utilisé de scénario pour mettre en place une trajectoire à 2050
- ▷ Elle n'explique pas clairement pourquoi elle a changé de référentiel (de SBTi à GSCC) et ne fait plus référence au scénario SDS AIE

### ↑ ● Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)*	SCOPE 3
783 461 tCO2eq (vs 900 000) 10,5%	15 963 tCO2eq (vs 63 000) 0,2%	6 632 823 tCO2eq (vs 6 540 000) 89,3%

Captation additionnelle de 1 291 055 tCO2eq

Réduction de 1% de ses émissions totales par rapport à 2024 et de 44% par rapport à 2017.

### → ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Vallourec a fixé en 2020 les objectifs suivants pour 2025 :

- scopes 1 et 2 (market-based) : - 20 % en absolu
- scope 3 amont : - 45 % en intensité (achats de matières premières et d'acier) ; scope 3 aval : -25 % en absolu (incluant le transport, l'utilisation et la fin de vie des produits)
- scopes 1, 2 (market-based) et 3 : - 25 % en absolu sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

Le Groupe a tenu l'ensemble de ses engagements dès 2022, soit 3 ans avant l'échéance de 2025; il publie également ses objectifs 2026 par rapport à ses nouveaux objectifs de moyen terme (voir critère suivant)

- ▷ Pas d'objectifs intermédiaires précis divulgués entre 2026 et 2030

### ↑ ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Vallourec cherche à agir sur 3 périmètres différents avec un objectif précis pour chacun d'entre eux :

- Objectif et périmètre 1 (atteint à 109%) : réduire l'empreinte carbone de **l'acier laminé à chaud** de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2021 (soit 1,2 tCO2e/t d'acier). Cela inclut les émissions des scopes 1, 2 et 3 amonts (calcul sans exclusion d'intrant énergétique ou matière)
- Objectif et périmètre 2 (atteint à 95%) : réduire l'empreinte carbone complète de ses **produits finis** sur une base *cradle-to-gate* d'une analyse de cycle de vie :
  - - 30 % d'ici 2030 par rapport à 2021 (soit 1,31 tCO2e/ t de tubes finis en 2030).
  - - 35 % d'ici 2035 par rapport à 2021 (soit 1,22 tCO2e/ t de tubes finis en 2035).
- Objectif et périmètre 3 (Atteint à 68%) : réduire **l'empreinte carbone totale** du Groupe en absolu de 25% d'ici 2030 par rapport à 2021 (sur les scopes 1, 2 et 3 totaux).

- Les objectifs des périmètres 1 et 2, pratiquement atteints, pourraient être revus afin d'être renforcés
- Manque de transparence sur la couverture du Scope 3 relative à l'utilisation des produits vendus

### → ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

- ▷ Aucun objectif long terme (après 2035)

### ↑ ● Mesures du plan d'actions

Les mesures du plan d'action de Vallourec se résument via les catégories suivantes :

**A. Empreinte industrielle** (contribution d'une baisse de 0,26 tCO2e/tonne pour l'atteinte de l'objectif 1)

Le levier le plus structurant est le transfert d'activités de l'Allemagne vers le Brésil : les sites allemands dépendaient de hauts-fourneaux au charbon fossile, tandis que le Brésil exploite une forêt alimentant un haut-fourneau en charbon de bois, ainsi que des fours à arc électriques permettant également le recyclage de ferraille de récupération.

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

\* Location based : 283 000 tCO2eq (vs 324 000)

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2023 :

↑  
Augmentation

→  
Stagnation

↓  
Baisse

Slide suivante →

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



### B. Gains technologiques (contribution d'une baisse de 0,08 tCO<sub>2</sub>e/tonne pour l'atteinte de l'objectif 1)

À court terme : amélioration de l'efficacité énergétique des procédés (réduction de la consommation de gaz naturel), déploiement de la technologie Carboval au Brésil avec une production de charbon de bois en continu, sans émissions de méthane ni de fumées, avec des coproduits (goudron végétal, fertilisants)

À moyen terme (technologies de rupture, en exploration depuis 2024) : capture et stockage du CO<sub>2</sub> (CCUS), combustion du dihydrogène dans les fours en remplacement du gaz naturel

### C. Achats d'acier (contribution d'une baisse de 0,16 tCO<sub>2</sub>e/tonne pour l'atteinte de l'objectif 1)

68 % de l'acier mis en œuvre par le Groupe provient de ferraille de récupération en 2025, contre ~30 % de moyenne mondiale  
Décarbonation du transport : biocarburants, report vers le rail et le fluvial, sollicitation des transporteurs maritimes

### D. Achats d'électricité (contribution d'une baisse de 0,04 tCO<sub>2</sub>e/tonne pour l'atteinte de l'objectif 1)

Installation de panneaux photovoltaïques : en Chine, 257 000 m<sup>2</sup> de surfaces couvertes → économie de plus de 9 000 tCO<sub>2</sub>e/an (et ~44 000 tCO<sub>2</sub>e en comptant les garanties d'origine); financement de nouvelles capacités renouvelables opérées par des tiers; recours à des PPA (Power Purchase Agreements) et certificats de garantie d'origine; En Amérique du Nord : 98,7 % de l'acier produit à partir de ferraille via four à arc électrique alimenté par électricité nucléaire + certificat zéro-émission (EFEC)

### E. Nouveaux marchés

Création de la division Vallourec New Energies (septembre 2022) couvrant : transport et stockage de l'hydrogène, CCS, géothermie, solaire. L'objectif est de réduire les émissions de scope 3 aval liées à l'utilisation des produits vendus

### F. Stratégie « Value over volume »

Réduction des volumes d'acier mis en œuvre → diminution mécanique de l'ensemble des postes d'émissions (matières premières, énergie, transport, utilisation des produits): entre 2024 et 2025, les tonnes totales laminées par le Groupe ont baissé de 9 %

- o La contribution des actions à la réduction des émissions par scope pourrait être plus claire, en particulier pour le scope 3 aval

### → ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Les CapEx éligibles/ alignés à la taxonomie européenne représentent respectivement 1,8 % et 0,2 % du total.

Les OpEx éligibles/ alignés à la taxonomie européenne sont de 0%.

Depuis 2017, les projets d'investissement (CapEx) de plus de 1 million d'€ contribuant substantiellement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> intègrent un prix à la tonne évitée (fixé à 80 euros la tonne de CO<sub>2</sub>e en 2021, réévalué au 1er janvier 2023 pour atteindre 100 euros)

- ▷ Manque de transparence sur les budgets alloués à leurs leviers de décarbonation

### → ● Rémunération

Rémunération du Président-Directeur Général :

6,66% de la rémunération long-terme concerne un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e sur la production de tubes d'ici 2028 :

CO<sub>2</sub> Em ≥ 1,39 tCO<sub>2</sub>/t de tubes => pay out à 0 %;

CO<sub>2</sub> Em = 1,37 tCO<sub>2</sub>/t de tubes => pay out à 75 % ;

CO<sub>2</sub> Em ≤ 1,34 tCO<sub>2</sub>/t de tubes => pay out à 100 %

- ▷ La rémunération variable annuelle ne comporte pas de critère de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> alors qu'elle en incluait un l'année dernière.

- ▷ Le critère de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> utilisé dans la rémunération long terme n'est pas exprimé en absolu, ne couvre qu'une partie des scopes et un versement semble possible si l'objectif n'est pas atteint

### → ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'informations.

### → ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas d'engagement à faire voter sur la stratégie tous les 3 ans (mais SOC avait été organisé en 2023).

#### Légende :

- o L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

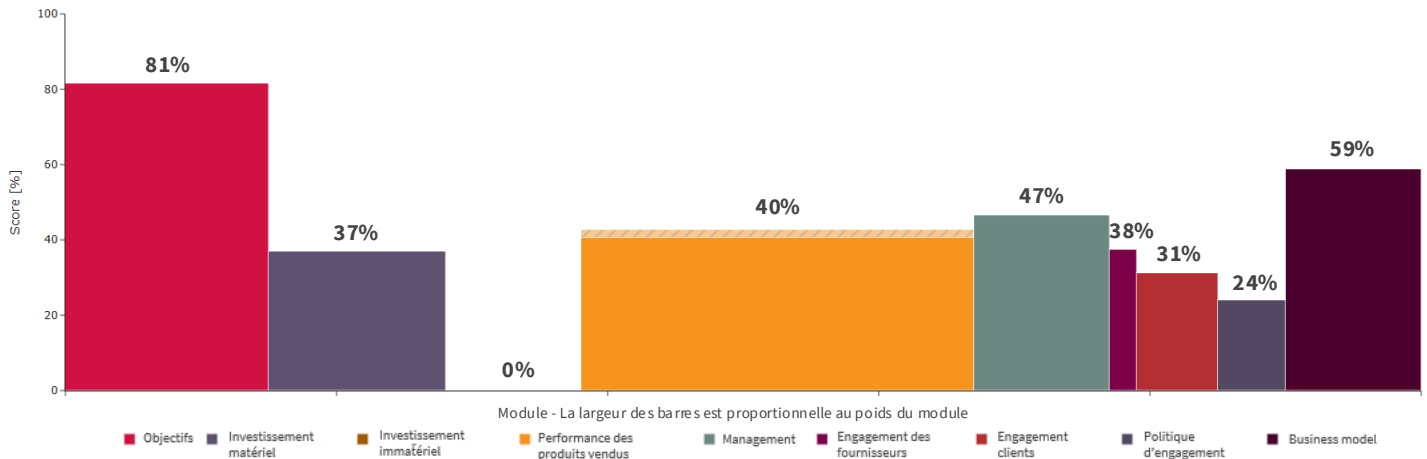
Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2023 :




**SCORE DE PERFORMANCE**
**43%**
**SCORE NARRATIF**

 A B **C** D E

**SCORE DE TENDANCE**

**Méthodologie ACT Fer & Acier**

**Éléments d'évaluation du plan de transition**
**Score de performance**

- Objectifs** : Vallourec a des objectifs climatiques à court et moyen terme (2030 et 2035), couvrant l'ensemble des trois scopes et exprimés en intensité carbone. La trajectoire de décarbonation est annoncée comme alignée avec le standard du Global Steel Climate Council (GSCC). Toutefois, Vallourec n'a pas d'objectifs au-delà de 2035.
- Investissement matériel** : Vallourec a engagé une trajectoire de réduction de l'intensité carbone sur des périmètres couvrant une grande part des Scopes 1 et 2. Toutefois, l'entreprise ne détaille pas les émissions par type de production (haut fourneau, arc électrique) ce qui limite fortement l'évaluation de sa performance. La part de valorisation des déchets est élevée, avec 98,5% de déchets valorisés (hors déchets exceptionnels de la mine et parcs de stockage). Les gaz de haut fourneau et la chaleur fatale sont également valorisés.
- Investissement immatériel** : Seul 10% du budget R&D de Vallourec est lié au développement de son offre New Energies (géothermie, hydrogène, CCS, biomasse). La part des CapEx éligibles et alignés avec la Taxonomie Européenne reste faible en 2025, de l'ordre de 2%, contre 3% en 2024.
- Performance des produits vendus** : Les émissions scope 3 de Vallourec ont baissé de 17% depuis 2021. Un travail de collecte de données auprès des fournisseurs a précisé l'empreinte carbone de l'acier acheté par Vallourec. 88% des émissions liées aux achats d'acier et de tubes sont désormais calculées à partir de données fournisseurs. Toutefois, Vallourec ne communique pas de façon détaillée sur la provenance de ses achats en matière première et d'acier ou tubes achetés, ce qui ne permet pas de correctement évaluer la décarbonation de son scope 3 amont.
- Management** : Depuis 2021, le Groupe a renforcé sa gouvernance avec la création d'un Comité Climat pluridisciplinaire qui se réunit chaque trimestre sous la supervision du Comité exécutif, dont le but est de piloter le déploiement des actions prévues, engager de nouveaux projets, et suivre leurs impacts par région. Malgré cela, très peu d'information sont disponibles publiquement sur les dépenses liées aux leviers de décarbonation, ainsi que les réductions d'émissions associées et un calendrier prévisionnel. De plus, le plan de transition n'est pas structuré au-delà de 2035.
- Engagement de la chaîne de valeur** : La stratégie fournisseurs de Vallourec est principalement centrée sur la mesure et l'évaluation, plutôt que sur des engagements contractuels explicites de réduction d'émissions (ex : seuil d'émissions, contenu carbone produit, trajectoire SBTi, etc). Au niveau de sa stratégie clients, les enjeux de réduction d'émissions sont intégrés essentiellement via le développement d'offres et de services pour les marchés de la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition de Déclaration Environnementale de Produit (EPD) fondées sur l'analyse de cycle de vie. Toutefois, les documents publics ne montrent pas un programme très formalisé d'engagement climat client ou de co-pilotage des émissions avec les clients.
- Engagement public** : Vallourec n'a pas eu de prise de position directe domageable envers les politiques publiques climatiques. L'entreprise dispose d'un code de conduite couvrant un périmètre large de parties prenantes, toutefois elle ne semble pas effectuer de revue d'associations dont elle est partenaire.
- Modèle d'affaires** : Vallourec vise à accroître l'utilisation d'acier recyclé dans ses activités de laminage et de fabrication de tubes, en privilégiant la filière électrique et en augmentant la part de ferraille recyclée dans ses approvisionnements. Vallourec développe des solutions avec les industries compatibles avec une économie bas-carbone (géothermique, stockage et transport d'hydrogène, CCUS). Toutefois, bien que cette diversification soit un signe de déploiement d'une activité alignée avec un monde bas-carbone, la majeure partie du modèle d'affaires reste largement dépendant de l'activité pétrolière et gazière.

**Cohérence climatique (score narratif)** : Vallourec est partiellement alignée avec la transition vers une économie bas-carbone. Bien que l'entreprise fasse preuve d'efforts crédibles en matière de transition, elle reste structurellement exposée aux chaînes de valeur des ressources fossiles. Par ailleurs, les informations publiées demeurent trop partielles pour assurer un suivi robuste des différentes filières de production.

**Score de tendance** : Si les objectifs annoncés et les leviers de décarbonation identifiés semblent globalement en mesure d'orienter favorablement la trajectoire de ses émissions, des zones d'incertitude importantes subsistent, dû notamment à l'exposition persistante du groupe au secteur pétrolier et gazier.

**Domaines d'amélioration identifiés :**

- Clarifier la stratégie pour sortir de la dépendance aux activités industrielles très carbonées, notamment sur l'approvisionnement en matière première.
- Intégrer plus fortement des scénarios et trajectoires de transition bas-carbone de l'économie dans son plan de transition.
- Structurer une stratégie de décarbonation de long terme (post 2035) et renforcer la lisibilité des objectifs.

# GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en œuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# MÉTHODOLOGIE ACT

## → DES PAROLES À L'ACT

### ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

### POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

### QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

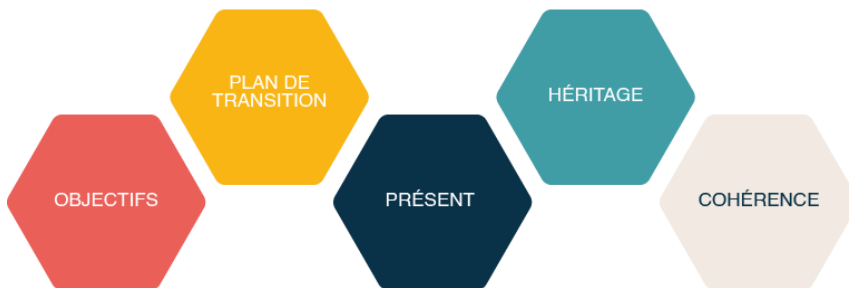
**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers



### ACT ÉVALUATION

#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



# MÉTHODOLOGIE ACT

## Secteur Fer & Acier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Fer & Acier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 100
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2 inclusifs
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Trajectoire des émissions passées de la production d'acier brut
	2.2 Trajectoire des émissions passées par procédé sidérurgique
	2.3 Emissions verrouillées des installations de production d'acier brut
	2.4 Trajectoire des émissions futures de la production d'acier brut
	2.5 Trajectoire des émissions futures par procédé sidérurgique
	2.6 Stratégie de réduction des déchets de ferraille
	2.7 Activités de réduction, de réutilisation et de recyclage des coproduits et des déchets
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Évolution de l'intensité des émissions passées liées à l'achat d'acier brut
	4.2 Interventions sur les produits et services
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Position des associations professionnelles soutenues concernant les enjeux climatiques
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Activités favorisant le recours aux énergies à faible émission de carbone
	9.2 Activités liées à la circularité de l'acier
	9.3 Activités liées aux synergies avec d'autres secteurs industriels

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.